

CONSEIL SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

**2026.017 : LEADER - ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE EN APPUI A L'ANIMATION
LEADER NOTAMMENT AUX PROJETS DE COOPERATION EUROPEENNE**

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	2	14	16

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Madame Clothilde MADELEINE (suppléante), Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascalé LICARI ;

IPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT ;

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Madame Anne PONIATOWSKI

IPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL ;

Procurations : Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche affirmant l'importance des stages pour les étudiants, stages qui doivent être associés à un parcours de formation ayant pour objet principal la familiarisation avec le milieu professionnel ;

Résumé

Le PETR propose d'accueillir, dans le cadre du programme Leader, un(e) étudiant(e) stagiaire afin d'accomplir une mission d'accompagnement au montage, développement et gestion de projets notamment de coopération européenne, en l'impliquant dans les différentes étapes des projets publics/privés, en soutien à l'animatrice du programme.

La mission est établie sur une durée de 6 mois maximum, et sera encadrée par la direction, et principalement avec l'animatrice, chargée de programme LEADER du PETR.

Objectif du stage

Missions

- Accompagner les porteurs de projet notamment ceux inscrits dans une démarche de coopération européenne, dans la mise en œuvre de leurs projets dans le respect du cadre réglementaire local, régional, national, européen ;
- Contribuer aux réunions dédiées au montage de projets : prise de note, compte rendu, etc. (porteurs de projets / partenaires GAL et autres partenaires...) ;
- Soutenir la valorisation / la communication des projets (site internet, articles, réseaux, etc.) en veillant au respect des obligations de « publicité ».

Le/la stagiaire sera amené(e) à travailler en collaboration avec les acteurs du territoire travaillant sur les projets de coopération européenne.

Celle/celui-ci participera aux différentes rencontres (Leader France, InterGAL régional, Réseau rural régional et/ou national etc.. et aux comités de programmation

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le/la stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 6 mois maximum ;
- 2 – APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement d'enseignement supérieur et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3 - ATTRIBUER** une indemnité de stage (enveloppe de cout similaire) calculée sur la base du taux réglementaire, ainsi que des frais de déplacement inhérents à la mission de stage ;
- 4 – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention ;
- 5 - PRÉCISER** que les dépenses d'indemnité de stage et de remboursement des frais de déplacements seront inscrites au budget 2026 du PETR.

La délibération est soumise au vote des membres présents et représentés.

Le Président

